



Photo : Marta Guererro

Un nouveau président et une nouvelle vice-présidente à la barre de l'AJEFM

M. Gerald Heckman, professeur à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba, a été nommé président de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM). Il remplace Me Alain Laurencelle qui était en poste depuis la relance de l'association en 2018.

Diplômé en droit de l'Université de Toronto, Gerald Heckman est spécialiste du droit administratif et du droit constitutionnel canadien. Il est également codirecteur du programme bilingue en voie d'être mis sur pied à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba. Ce programme prépare les étudiants bilingues à représenter leurs clients en

français. Le contenu du programme est livré avec l'appui, entre autres, de l'AJEFM qui contribue au perfectionnement des étudiants en offrant de la formation professionnelle, des occasions de réseautage, des stages supervisés et des emplois d'été à Infojustice.

« En leur donnant l'occasion de travailler en français, nos étudiants développent les compétences dont ils auront besoin pour bien desservir et représenter la francophonie du Manitoba, » explique le nouveau président de l'AJEFM. Pour cette raison, il souhaiterait solidifier davantage les liens entre la Faculté de droit, l'AJEFM et tous les juristes bilingues du Manitoba.

Par ailleurs, Me Karine Pelletier a été nommée vice-présidente de l'AJEFM. L'avocate occupe aussi le poste de vice-présidente à la Commission du travail du Manitoba et siège au tribunal d'arbitrage des droits de la personne de la province. « La formation continue

pour les juristes et la promotion de la justice en français sont les pierres angulaires de l'AJEFM. Elles demeurent pour moi une priorité, » dit-elle.

Lire aussi Parcours et motivations d'un activiste (La Liberté, février 2021)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AJEFM

M. Gerald Heckman, président

Me Karine Pelletier, vice-présidente

Me Danielle Grzybowski, secrétaire

Me Denis Guénette, trésorier

Me Joel Lebois

la professeure Halimatou Ba

le professeur Mamadou Ka

Mme Salwa Meddri

Lorna Turnbull, personne ressource

Me Régnald Rémillard, personne ressource



Jana Vandale, nouvelle stagiaire à l'AJEFM.

L'AJEFM est ravie d'annoncer qu'elle a engagé Jana Vandale comme stagiaire pour l'année 2021-2022

Jana terminera bientôt le programme de common law en français à l'Université d'Ottawa et elle entrera en poste à l'AJEFM au début du mois de mai. Originnaire de Winnipeg, elle a travaillé pendant deux étés à l'Association du Barreau du Manitoba (« Manitoba Bar Association ») et elle a fait un mini-stage de trois semaines à l'AJEFM en janvier 2020.

Nous remercions le professeur Gerald Heckman et Mes Karine Pelletier et Tarik Daoudi qui ont fait partie du comité de sélection et ont consacré généreusement de leur temps et de leurs efforts au processus de recrutement.

Nous souhaitons à Jana la plus cordiale des bienvenues au sein de notre équipe.

Restez branchés avec une ADHÉSION À L'AJEFM

L'AJEFM vous fournit les ressources, le développement professionnel, les réseaux et les services dont vous avez besoin pour évoluer dans votre profession et rester à l'affût des dossiers importants dans le monde de la justice en français.

Devenez membre aujourd'hui



FAVORISER L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES



LE HARCÈLEMENT SEXUEL DANS LE MILIEU DE TRAVAIL – RÉSULTATS DU SONDAGE

Les associations de juristes d'expression française y compris l'AEJEFM et les Réseaux de justice en français du Canada ont entrepris en décembre 2020 de sonder le public sur des questions



relativement au problème de harcèlement sexuel dans le milieu de travail.

Par le biais d'un sondage mené en ligne et d'une série de consultations avec des organismes francophones locaux, l'AJEFM a obtenu des informations qui jettent de la lumière sur le problème du harcèlement sexuel au travail. Les résultats offrent également des pistes de solution permettant d'orienter une campagne de sensibilisation auprès des communautés francophones en milieu minoritaire.

Voir les faits saillants du sondage



Vos droits au quotidien

Vos droits au quotidien est une nouvelle initiative de l'AJEFM ayant pour but d'offrir une collection d'ateliers, dispensés par le personnel d'Infojustice Manitoba, aux nombreux organismes de notre réseau associatif. Ces ateliers permettent de démystifier et de vulgariser différentes facettes du système de justice et de montrer leur impact sur nos droits et notre vie quotidienne.

Au cours des derniers mois, en partenariat avec les Éducateurs et éducatrices manitobains à la retraite (EMR), la Fédération des aînés de la francophonie manitobaine (FAFM) et l'Accueil francophone, InfojusticeManitoba a offert les webinaires suivants :

- Réconciliation avec les peuples autochtones
- Violence conjugale et protection
- Aperçu du système de justice canadien
- Droit du travail
- Droit aux services en français au Manitoba
- Préarrangements funéraires

Contactez Infojustice Manitoba pour participer à un de nos webinaires, ou pour en commander un fait sur mesure pour votre organisme.

Modernisation du droit de la famille – une approche simple et saine

Le droit de la famille touche plus de Canadiens que tout autre domaine du droit. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes ont entrepris de moderniser les lois en matière familiale pour qu'elles soient mieux adaptées aux nouvelles réalités des familles canadiennes.

Le journal La Liberté vous donnera un aperçu de ces changements dans un magazine qu'elle réalisera en partenariat avec l'AJEFM sur la modernisation et la déjudiciarisation du droit de la famille découlant de la Loi modifiant la Loi sur le divorce (projet de loi C-78) et de la Loi sur la modernisation du droit de la famille (projet de loi 9). Le magazine sera publié ce printemps sous forme d'encart dans l'hebdomadaire La Liberté, en français, et dans le quotidien Winnipeg Free Press, en anglais.

Parmi les thèmes principaux abordés ;

- les nouvelles garanties linguistiques inscrites dans la Loi sur le divorce ;
- la réalité et les besoins de la population francophone et en particulier des nouveaux arrivants, en ce qui a trait au droit de la famille;
- le manque d'avocats et avocates et d'autres professionnels aptes à offrir des services en français en matière de droit de la famille;
- le besoin de promouvoir les possibilités de carrière dans ce domaine et d'offrir des programmes de formation professionnelle bien adaptés.

L'AJEFM a collaboré en 2019 avec le journal La Liberté, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et la Société de la francophonie manitobaine pour la production d'un magazine sur le 50e anniversaire de la Loi sur les langues officielles.

Ce magazine a connu un grand succès. *Vous pouvez le lire en version PDF.*





Marina Djurdjevic et Simone Marcoux, étudiantes du programme bilingue de la faculté de droit de l'Université du Manitoba, ont travaillé à l'AJEFM durant l'été 2020.

L'AJEFM ET LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

un partenariat solide grâce à un nouveau financement

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) vient de recevoir une subvention de 90 000 \$ de la Fondation manitobaine du droit dans le cadre de la « Special Granting Initiative ».

Ce financement permettra à l'AJEFM d'enrichir la gamme de services d'information juridique qu'elle fournit à la population francophone du Manitoba par le biais de son programme Infojustice. L'AJEFM sera également en mesure d'accueillir plus d'étudiants du pro-

gramme bilingue de la faculté de droit de l'Université du Manitoba. L'AJEFM leur offre, entre autres, des stages supervisés et embauche des étudiants bilingues pendant l'été. Ces expériences leur permettent d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour bien répondre aux besoins de la communauté francophone en matière d'accès à la justice, en particulier dans les domaines de l'immigration et du droit de la famille.

« En leur donnant la chance de travailler dans un cadre où ils bénéficient d'une formation et d'une interaction supervisée avec les clients, l'AJEFM prépare les avocats bilingues de demain et les aide à développer une capacité d'autoréflexion qui est essentielle pour devenir des avocats compétents », explique le directeur général de l'AJEFM, Me Guy Jourdain.

L'AJEFM pourra soumettre une nouvelle demande l'automne prochain afin que cet appui devienne récurrent.

La base financière solide dont disposera à l'avenir l'AJEFM lui permettra de renforcer ses partenariats avec plusieurs intervenants - clés, y compris le gouvernement du Manitoba et la Société du Barreau.

TABLES RONDES 2020 vidéoconférences disponibles en ligne

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba et la Société du Barreau du Manitoba ont tenu, à l'automne 2020, quatre tables rondes sur les grands dossiers d'actualité dans le domaine des droits linguistiques au Manitoba.

Conçues pour les juristes d'expression française ainsi que le personnel du réseau associatif francophone, les membres de la fonction publique et les professeurs et étudiants des universités manitobaines, les tables rondes avaient pour thèmes :

- la genèse et l'évolution des garanties linguistiques inscrites dans la Loi de 1870 sur le Manitoba;
- l'actualisation des cadres législatifs et politiques visant les langues officielles et les affaires francophones;
- la modernisation du droit de la famille;
- les droits à l'instruction en français en milieu minoritaire.

Les vidéoconférences ainsi que toute une gamme de documentation en lien avec les thèmes abordés aux tables rondes se trouvent sur le site Web de l'AJEFM.

VOIR PLUS





photo : Archives La Liberté

La Société du Barreau du Manitoba a élu son nouveau conseil d'administration en mai dernier. Un francophone y siège dorénavant. Il s'agit de Christian Monnin, avocat pour la firme MLT Aikin. En plus de représenter son milieu, Christian Monnin souhaite entre autres faire valoir la nécessité de respecter l'usage du français dans les mondes juridique et judiciaire.

Avant de devenir conseiller élu, Me Monnin a siégé en tant que conseiller nommé à partir de 2018, un rôle que remplit maintenant l'avocate francophone Joëlle Pastora Sala. Dans cet article du journal La Liberté, Christian Monnin explique ce qui l'a motivé à siéger au conseil d'administration.

CHRISTIAN MONNIN

nouveau membre de la Société du Barreau du Manitoba

Ophélie Doireau - La Liberté

Sur les quelque 2 200 avocats de la province, 1 000 ont participé à l'élection du conseil d'administration de la Société du Barreau du Manitoba (The Law Society), dont un avocat doit être membre pour pratiquer le droit dans la province.

Christian Monnin, avocat spécialisé dans les domaines du litige commercial et civil et du droit du travail et de l'emploi, précise quelques points. « Le CA comprend la présidence et 21 conseillers au total. Sept sont élus pour représenter Winnipeg, quatre autres pour représenter les régions. À ces 11 conseillers (1) s'ajoutent quatre conseillers nommés par la profession et six autres conseillers nommés qui ne sont pas avocats.

« Lors de cette élection, il y avait sept postes à combler. Une vingtaine d'avocats se sont présentés. »

Il expose ses motivations à siéger au conseil d'administration. « La Société du

Barreau a pour mandat de réglementer la pratique des avocats. Je trouve très intéressant de pouvoir faire partie de cet organe. C'est un privilège. »

L'actuel président de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) depuis octobre 2017 poursuit : « J'espère pouvoir faire valoir la dimension francophone. Il y a des obligations linguistiques que la Société du Barreau du Manitoba doit respecter. Je suis le seul conseiller bilingue francophone. Je dois toutefois souligner qu'il existe une grande ouverture de la part de la Société à respecter les obligations linguistiques. J'espère que parmi les conseillers nommés, d'autres francophones pourront se joindre à moi. En tout cas, je souhaite que les besoins de la francophonie soient toujours pris en compte. »

L'accès à la justice en français est d'évidence l'une des préoccupations de Me Monnin. « De manière générale cependant, j'ai la préoccupation d'un meilleur accès à la justice pour tous. Il y a une

distance entre le public et la justice. C'est un gros défi. Nous devons nous assurer que le public peut avoir facilement accès à des ressources.

« Aussi, j'ai l'impression qu'il y a une sorte de recul dans l'accès à la justice en français. Par exemple, à la Cour du Banc de la Reine de Saint-Boniface, on ne trouve toujours pas un nouveau juge bilingue pour la Division de la famille (2). Il y a un besoin critique en avocats et en juges bilingues. Je suis évidemment conscient qu'un seul conseiller ne va pas tout changer. Mais c'est important d'être placé à un poste élu.

« Le rapport du Comité sur la vérité et la réconciliation est aussi une obligation primordiale à laquelle il importe de donner suite.

« Sans oublier la diversité de genre et d'ethnie. Sur les 11 conseillers élus, neuf sont des hommes, les deux autres des femmes. Et une grande majorité sont des hommes blancs. Il y a toujours un

moyen de corriger un peu cet état de fait avec la nomination des conseillers. Mais à l'avenir, nous espérons voir une meilleure représentation de la profession au conseil d'administration.

« En effet, il y a de plus en plus de femmes qui sont finissantes en droit. Cette année, c'est une femme qui est présidente : Lynda Troup. C'est la troisième femme présidente de la Société du Barreau du Manitoba depuis sa création en 1877. »

(1) Les sept conseillers qui représentent la région de Winnipeg sont Me Paul Grower, Me Anthony (Tony) Kavanagh, Me Ken G. Mandzuiik, Me Wayne M. Onchulenko, Me Sacha Paul, Me Gerri Wiebe et Me Christian Monnin.

Les quatre conseillers des régions ont été élus sans concurrence : Me Mason Broadfoot (région Dauphin), Me Ashley T. Joyce (région de l'Ouest), Me Grant M. Driedger (région de l'Est) et Me Vincent G. Sinclair (région du Nord). La présidente du CA est Lynda Troup.

(2) Depuis la nomination de la juge Marianne Rivoalen à la Cour d'appel fédérale en septembre 2018, aucun juge n'y a été nommé.



PARLONS DROIT
SUR LES ONDES D'ENVOL 91 FM

Tous les 2e et 4e
mercredi du mois, 9h à 10h

Écoutez toutes les chroniques

DIFFUSÉES ICI





PROFIL >>>>

M. Kate Kabangu Mputu est agent juriste à Infojustice Manitoba. Licencié en droit dans la République démocratique du Congo, il a occupé plusieurs postes dans son pays d'origine avant de s'établir au Canada à la fin de 2018 : avocat, premier substitut du procureur et ministre provincial du transport, de nouvelles technologies, de l'information et de la communication. Voici un extrait de son entretien avec Me Tarik Daoudi à l'émission Parlons Droit sur les ondes d'Envol FM.

T : Qu'est-ce qui vous a inspiré à entreprendre une carrière en droit ?

K : Ma passion c'est d'aider le public et voir les gens être bien. Dans le monde dans lequel j'ai évolué, nous étions entourés de juristes, d'avocats, de magistrats. Ce sont eux qui m'ont donné ce goût-là, ce désir de pouvoir porter la toge noire un jour et de plaider et défendre les gens. Mon père était pasteur. Et je voyais comment il s'occupait beaucoup des gens. Dès un jeune âge, j'ai compris que c'était quelqu'un qui prenait la place des autres pour les aider à se rétablir dans leurs droits. Ça m'a beaucoup inspiré. À l'église où nous étions, je prêchais aussi. Je me disais qu'en pratiquant le droit, je pourrais faire comme mon père — aider les gens qui sur le plan social ont des problèmes spirituels, et en plus, les aider sur le plan juridique.

Les autres me disaient, « Kate tu devrais aller en économie. Tu

t'adonnes beaucoup au calcul et tout ça ». Mais au fond de moi, je me disais non, le droit c'est une bonne chose. Quand je suis arrivé à l'Université à Lubumbashi, j'ai étudié le droit économique et social. J'ai fait le droit commercial et administratif. Je me sentais très, très à l'aise dans ça.

Lorsque j'ai terminé mes études, j'ai ouvert pendant 2 ans comme avocat. Souvent, les clients voulaient recevoir mes services, mais n'avaient pas les moyens de payer les honoraires. J'étais fiancé, il fallait que je réalise des revenus pour me marier. Un jour, j'ai rencontré un député de ma province, de mon village d'ailleurs, et il a dit toi, tu as fait la section commerciale. À l'assemblée provinciale, on est en train d'engager des gens. Je te connais, tu es un homme spirituel, religieux et tu pries. J'ai déposé mon dossier là-bas. Ils m'ont pris comme comptable principal à l'Assemblée provinciale. J'ai fait presque 4 ans là-bas.

T : Comment êtes-vous passé de la comptabilité au bureau du procureur et puis ministre ?

K : J'ai participé à un test de recrutement pour de nouveaux magistrats. L'effectif diminuait et il fallait renouveler le corps des magistrats. On

organisait le test partout au Congo. Nous étions plus de 16 000 personnes à l'écrire. Deux milles seulement ont réussi. Quelques mois plus tard, on m'a nommé substitut du procureur. Ici, c'est comme le procureur de la couronne. On les appelle les avocats du peuple. Ils sont là pour aider à plaider la cause des victimes. Je me suis dit qu'avec ma passion, ma vision, je défendrais bien les gens qui sont maltraités, je défendrais le public et j'aurais cette autorité pour imposer le respect de la loi.

Deux ans plus tard, on m'a imposé d'être ministre.

T : On vous a forcé la main ?

K : Là, je te donne les réalités de mon pays. C'était une imposition avec des menaces. On te dit « tu dois accepter d'être ministre ». J'aidais tout le monde et j'étais proche du public, j'étais beaucoup aimé, au point où les gens m'appelaient « député ». J'ai retenu l'attention de certaines personnalités politiques dans mon pays. Ils ont commencé à me suivre et ils ont dit, « Toi, on a besoin de toi ». Je ne voulais pas le faire. Ça ne m'attirait pas du tout, d'abord parce que j'étais un homme de Dieu. Du point de vue spirituel, je n'aurais pas le temps de servir aussi Dieu, de prêcher. Et je

ne voulais pas être une vedette, un homme connu. Ça représentait un conflit entre mes opinions politiques, mes opinions religieuses et mes convictions personnelles. Mais ils m'ont dit « il faut le faire, voilà les mesures qu'on prendra contre toi ». C'était des menaces. Je me suis retrouvé dans une position de faiblesse.

J'ai compris qu'il fallait quitter rapidement. J'ai tout fait pour leur faire comprendre. Je vous épargne tous les détails. J'ai démissionné et je suis parti pour retourner dans ce que je faisais et avoir le temps de m'occuper de l'église.

T : Vous êtes redevenu procureur ?

Oui. Je me suis retrouvé attaché beaucoup plus aux dossiers civils. Je ne m'intéressais pas aux dossiers criminels. Je traitais beaucoup les cas de divorce, les cas de droit de l'enfant, les droits de la famille, les droits civils. J'ai vraiment évolué dans ça.

T : Comment avez-vous réussi à vous adapter aux différences juridiques et culturelles dans le domaine du droit ici au Canada ? Au Congo, vous avez pratiqué le droit civil. Au Manitoba, vous vous retrouvez dans le système de la common law.

K : Une fois arrivé ici, Me Jourdain m'a soutenue pour que je suive des cours juridiques en français, à l'Université du Manitoba. J'étais là comme auditeur libre, mais ça m'a donné une bonne idée du système juridique ici. Avec de la recherche et de la lecture, je me suis donné le devoir de me mettre à niveau pour que je puisse être en mesure de travailler à Infojustice Manitoba.

T : Comme un grand nombre de vos clients, vous êtes un nouvel arrivant. Quels conseils votre expérience d'immigration vous permet-elle de leur donner ?

Le seul conseil que je leur donne, je leur dis, tu es au Canada, tu entres dans un pays de droits, respect des droits, égalité et tu ne peux vivre à l'aise au Canada que si tu marches par rapport au principe légal. Dès que la personne choisit de vivre à un certain endroit, cette personne a l'obligation de s'adapter, de se resocialiser, d'accepter les principes trouvés sur place. Au cas contraire, il y aura des chocs à tout moment. Il faut accepter de changer.

**Vous pouvez écouter l'entrevue de Kate Kabangu Mputu au complet, à l'émission Parlons Droit sur les ondes d'Envol '91. Cliquez ici.*